

Date de la séance

Le 24 septembre 2025

Date de convocation

Le 18 septembre 2025

Date de publication

Le 18 septembre 2025

Nombre de délégués

En exercice 34

Présents 27

Procurations 5

Excusé 0

Absent 2

N° 2025-09-59

OBJET :

**SIGNATURE D'UN
AVENANT N°1 A LA
CONVENTION AVEC
BLABLACAR DAILY**

Le Président certifie
que la liste des
délibérations a été
publiée sur le site
internet de la
Communauté de
Communes Gally-
Mauldre

L'an deux mille vingt-cinq

Le mercredi 24 septembre, à 18h30, le Conseil Communautaire, légalement convoqué, s'est réuni en salle du conseil municipal de la mairie de Feucherolles, en séance publique, sous la présidence de Patrick LOISEL, Président.

Commune d'ANDELU : Olivier RAVENEL

Commune de BAZEMONT : Jean-Bernard HETZEL

Commune de Chavenay : Myriam BRENAC, Stéphane GOMPERTZ

Commune de CRESPIERES : Adriano BALLARIN, Agnès TABARY

Commune de DAVRON :

Commune de FEUCHEROLLES : Patrick LOISEL, Michel DELAMAIRE, Yves DEKEYREL

Commune d'HERBEVILLE : Vincent GAY

Commune de MAREIL-SUR-MAULDRE : Nathalie CAHUZAC, Christophe DEBUISNE

Commune de MAULE : Olivier LEPRETRE, Hervé CAMARD, Sylvie BIGAY, Caroline QUINET, Hajer RIVIERE, Samuel COLLIN

Commune de MONTAINVILLE : Eric MARTIN

Commune de SAINT-NOM-LA-BRETECHE : Gilles STUDNIA, Karine DUBOIS, Gérard PARFAIT, Dominique GERBERT, Axel FAIVRE, Jean-Philippe ANTOINE, Christelle BARDEILLE

Procurations :

Katrin VARILLON à Patrick LOISEL

Jean-Christophe SEGUIER à Olivier LEPRETRE

Sidonie KARM à Hajer RIVIERE

Martine DELORENZI à Jean Bernard HETZEL

Damien GUIBOUT à Nathalie CAHUZAC

Excusé : /

Absents :

Jérôme COTIGNY

William FALCHETTO

Secrétaire de séance : Agnès TABARY

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU le Code de la Commande Publique,

VU le Code des Transports, notamment ses articles L1231-1, L1231-15, R 3132-1 et suivants et D 3132-5,

VU les statuts de la Communauté de Communes Gally Mauldre,

VU la délibération n°2024/06/65 du 26 juin 2024 autorisant la signature d'une convention entre la Communauté de Communes Gally Mauldre et BlaBlaCar Daily,

CONSIDERANT le projet d'avenant n°1 à la convention joint à la présente délibération,

ENTENDU l'exposé de Madame Myriam BRENAC, 3^{ème} Vice-Présidente déléguée en charge du Transport, des Déplacements et des Circulations Douces ;

Après en avoir délibéré à l'unanimité,

AUTORISE la signature d'un avenant n°1 à la convention avec BlaBlaCar Daily comme système de covoiturage à titre expérimental,

AUTORISE Monsieur le Président ou son délégataire à signer l'avenant ainsi que toute pièce nécessaire à l'exécution de la présente délibération.



Le Président
Patrick LOISEL



Pour copie conforme,

- Mise en ligne de l'acte le **29/09/25**
- Document rendu exécutoire le **29/09/25**